



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CABINET
Direction des sécurités**

Rouen, le 09 février 2021

LE PRÉFET

Le Préfet de la Région Normandie
Préfet du département de la Seine-
Maritime

à

Mesdames, Messieurs les Maires

Objet : Prévention de la radicalisation

P.L. : Appel à projets 2021 pour la prévention de la radicalisation

J'ai l'honneur de vous adresser pour l'année 2021 un appel à projets dédié à la prévention de la radicalisation.

Le phénomène de radicalisation concerne un nombre toujours plus important de jeunes. Face à ce constat, le Gouvernement a décidé de mettre l'accent sur la prévention. Telle est l'ambition du plan national de prévention de la radicalisation présenté le 23 février 2018, dont l'un des volets est consacré au renforcement des dispositifs de prévention.

Dans ce cadre et à l'instar des trois années précédentes, l'État, le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales ont décidé de publier un appel à projets commun pour l'année 2021, afin d'assurer la cohérence du dispositif de prévention de la radicalisation dans le département de la Seine-Maritime.

Cet appel à projets s'adresse à l'ensemble des acteurs locaux, et en particulier aux communes et associations. Quatre types d'actions ont été retenues :

- Les actions de formation, de sensibilisation et de soutien aux professionnels ;
- Les actions de prévention primaire destinées au public dont prioritairement les jeunes ;
- Les actions de prévention secondaire et tertiaire qui concernent un public cible déjà repéré comme étant à risque de radicalisation et les publics pris en charge et/ou sous main de justice ;
- Les plans d'actions contre la radicalisation annexés aux contrats de ville, le soutien à la parentalité en situation de risque ou suspicion de radicalisation ou de repli communautaire.

Les dossiers seront sélectionnés en fonction du ciblage du public, du niveau de qualification et de l'expérience des intervenants, du caractère pluridisciplinaire de l'action présentée (psychologique, éducative, etc.), de la qualité des partenariats, et enfin de la pertinence du dispositif d'évaluation.

L'appel à projets ainsi que les pièces nécessaires à la constitution des dossiers de demande de subventions sont accessibles sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime, à l'adresse : www.seine-maritime.gouv.fr

Les dossiers de demande de subvention sont à déposer via la plateforme « Démarches simplifiées ».

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **mercredi 31 mars 2021**.

Mes services restent à votre disposition pour toute précision complémentaire.



Pierre André DURAND